



Évreux, le 03/10/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêtés anti-pesticides : point de situation

A la suite du déféré préfectoral, le juge des référés du Tribunal Administratif de Rouen a suspendu l'exécution de l'arrêté du 4 septembre 2019 du maire de Pinterville interdisant la pulvérisation, les traitements de sols ou l'ensemencement de graines enrobées avec des produits phytopharmaceutiques à base de néonicotinoïdes sur le territoire de sa commune, à moins de 150 mètres des habitations.

Pour rappel, le déféré préfectoral portait sur sur le moyen tiré de l'incompétence du maire en matière de réglementation de l'utilisation de produits phytosanitaires.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr

